



Tarification - Section Tennis du CSANC – saison 2021/2022

Cotisations obligatoires

		Ayant droit	Extérieur
Cotisation CSANC (si non cotisé via une autre section)	Adulte :	4 000 CFP	7 000 CFP
	Enfant :	2 000 CFP	3 500 CFP
Cotisation section		7 000 CFP	10 000 CFP

Formules

Formule cours de tennis enfant (comprend la formule libre) * :

30 cours de 1h/semaine : 25 000 CFP + cotisation CSANC (cf. cotisations obligatoires) + cotisation section (cf. cotisations obligatoires) – comprend la formule libre.

* le mercredi après-midi par un professeur diplômé.

Formule cours de tennis adulte (comprend la formule libre) ** :

30 cours de 1h30/semaine : 42 000 CFP + cotisation CSANC (cf. cotisations obligatoires) + cotisation section (cf. cotisations obligatoires) – comprend la formule libre (cf. ci-dessous).

** le lundi, mardi, jeudi et vendredi selon le groupe par un professeur diplômé.

Nota : les forfaits peuvent être adaptés pour le personnel de la marine nationale embarqué sur la FS Vendémiaire, le BSAOM D'Entrecasteaux et le P400 La Glorieuse en fonction des programmes d'activité.

Formule libre :

Accès aux terrains pour pratique libre du tennis : 15 000 CFP
(Réservation des courts via l'application TEN'UP)

⚠ Tarifs formules sous couverts du nombre d'adhérents inscrits

Autres

Cours particulier Hors formules	1 heure	4 000 CFP
Licence FFT (Permet de participer aux tournois de la ligue de tennis calédonienne)	Adulte :	3 500 CFP
	Enfant (7 à 18 ans) :	2 400 CFP
	Enfant (6 au moins) :	1 500 CFP

Possibilité de stage en période de vacances scolaire

Contact : tenniscsanc@gmail.com